



# Commune de Saint Amand sur Fion

## Réunion du Conseil Municipal du 4 septembre 2025

**Présents :** Sylvain LANFROY, Laurence LEBLANC, Coralie SOUDANT, Julien BRICQUET, Viviane OVIDE, Chantal DEPAQUIS, Sandrine CARRE, Pauline HENRY, Jérémy ALBERTINI, Lucie SEBILLE

**Représentés :** Victorien LEBLANC donne pouvoir à Sandrine CARRE

Xavier LEFEBVRE donne pouvoir à Coralie SOUDANT

**Absents :** Jean-Claude JOFFRES, Florian BAUDOT, Gregor GIMENEZ

**Secrétaire de séance :** Laurence LEBLANC

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre septembre, le Conseil Municipal légalement convoqué le 27/08/2025 s'est réuni à vingt heures trente minutes, sous la présidence de Sylvain LANFROY, Maire

Membres en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 12

- **Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 26 juin 2025**

Après relecture, le Conseil Municipal valide le compte rendu de la dernière réunion du 26 juin 2025.

- **Travaux église St Amand**

- **Avenant Architecte / Maîtrise d'œuvre**

Compte tenu du prolongement des travaux et pour tenir compte du suivi de l'architecte, le Cabinet Chatillon propose un avenant au contrat d'un montant de 12.000€ HT.

Le Maire commente : L'assiduité et l'aide conséquente de l'architecte pour permettre l'avancée des travaux justifie cet avenant.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cet avenant et donne pouvoir au Maire de le signer.

- **Information sur Réception des travaux Phase 1 et inauguration**

Le Maire informe que les dernières interventions sur les vitraux interviendront dans la semaine du 8 septembre. Les échafaudages seront ensuite déposés. La réception des travaux de ce dernier intervenant avec validation de la DRAC devait intervenir ensuite. Les travaux de la première phase se terminent.

Concernant les financements, les soldes des subventions pourront être demandés à l'issue des procédures de réception de chantier.

Le Maire propose que la commune organise une réception de chantier avec les financeurs en octobre / novembre.

- **Rénovation bâlier cloche (devis Haezebrouck de 3.303,01€ HT)**

Actuellement, le balancement des cloches est stoppé. Les sonneries des heures se font par un marteau. Le « bâlier » d'un des grosses cloches vacille et nécessite d'être réparé comme le fut le second il y a quelques années.

Le Maire propose de réaliser ces travaux dans le cadre de la rénovation, afin de pouvoir remettre en route les sonneries type « grande volée » ou « glas » qui pourront ainsi accompagner les cérémonies qui redémarreront en novembre.

Le conseil Municipal donne son accord et donne pouvoir au Maire de signer le devis.

- **Travaux Lion d'Or**

- **Validation de l'analyse des offres et des entreprises retenues**

Le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée le 15/05/2025 en vue de l'attribution des travaux de rénovation du bâtiment du Lion d'Or et création d'un tiers-lieu, conformément aux dispositions des articles R 2123-1-1° et L 2123-1 du code de la commande publique.

Les travaux TCE étaient estimés à 1 030 437,61 € HTVA

Les critères de sélection fixés dans le règlement de consultation sont les suivants :

La valeur technique de l'offre (60 %)

Le coût de la prestation (40 %)

Après analyse des offres reçues pour l'ensemble des lots et négociations avec les entreprises conformément aux dispositions du règlement de consultation, il a été décidé :

- **D'attribuer les lots suivants aux entreprises présentant les offres économiquement les plus - avantageuses :**

00-Désamiantage-Entreprise LAURENTY-51370 SAINT BRICE COURCELLES pour un montant de 15 778,00 € HT.

01-Démolition- Gros œuvre-LE BATIMENT ASSOCIE- 51140 MUIZON pour un montant de 171.869,17 € HT.  
 02-Charpente-ossature bois-FEVRE - 51340 HEILTZ LE MAURUPT pour un montant de 129.645,17 € HT.  
 03-Couverture-AZ COUVERTURE-51300 SAINT -AMAND- SUR FION pour un montant de 6.865,00 € HT. (Base + PSE 1)  
 04-Ravalement de façades-RMC PERE ET FILS-51110 ISLES/SUIPPE pour un montant de 73.759,00 € HT. (base + PSE 1 ).  
 05-Menuiseries ext. bois-serrurerie-GRIFFAUT-51130 LOISY EN BRIE pour un montant de 87.200,00 € HT (base + PSE 1).  
 06-Doublage cloisons -Isolation faux plafonds-PIOLI-52000 CHAUMONT pour un montant de 73.157,96€ HT.  
 07-Menuiseries intérieures-MORETTI-51300 VITRY LE FRANCOIS pour un montant de 42.632,13€ HT. (Base + PSE2)  
 09-Peintures-ARTS ET COULEURS-51100 TAISSY pour un montant de 56.760,00 € HT. (Base+ PSE 1-2-3 et 4)  
 10-Élect. courants faibles-ABI ELECTRICITE-55 000 FAINS VEEL pour un montant de 62.368,51 € HT. (base+ PSE 1+ PSE 2)  
 11-CVC-Plomberie-SPARNATHERM-51200 EPERNAY pour un montant de 115.000,00 € HT.

**-De relancer le lot Revêtement de sols /faïences, conformément aux dispositions du décret n° 2024-1217 du 28 décembre 2024 relatif au seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence préalables pour les marchés de travaux**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire :

- À signer les marchés de travaux avec les entreprises mentionnées ci-dessus.
- À relancer le lot Revêtement de sols /faïences, conformément aux dispositions du décret n° 2024-1217 du 28 décembre 2024 relatif au seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence préalables pour les marchés de travaux.
  - Date de début et durée des travaux, déménagement des matériels, lieu de réunion des associations.

Les travaux prévus pour une durée de 13 mois devraient commencer en octobre 2025. Les salles du Lion d'Or seront inaccessibles durant cette période. Les associations se préparent à déplacer leurs activités.

- **Point sur les emplois techniques, recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.**

Le Conseil Municipal, considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier à savoir : entretien des espaces verts et fleurissement en priorité, petits travaux d'entretien des bâtiments communaux (bricolage, réparations, peinture), travaux divers avec l'employé communal pendant la période estivale, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période allant du 6 septembre 2025 au 31 octobre 2025 inclus.

- Cet agent assurera des fonctions d'employé communal polyvalent à temps complet, pour une durée hebdomadaire de 35 heures.
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367, indice majoré 366 du grade de recrutement, échelon 1.

- **Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC).**  
Il convient de procéder à un ajustement budgétaire afin de rétablir les crédits relatifs au FPIC, il y a lieu de prendre une décision modificative du budget,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'adopter la décision modificative n° 2 du budget primitif 2025 telle que présentée ci-après :

#### COMPTES DÉPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
014 / 7392221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercomm.	864.00	
011 / 615228	Autres bâtiments		864.00
<b>Total</b>		<b>864.00</b>	<b>864.00</b>

## COMPTES RECETTES : Néant

Les crédits correspondants seront inscrits au budget modificatif.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'État et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

### ○ Forfait mobilité durable, Covoiturage vélo

Le sujet sera revu au prochain Conseil

### ○ Questions diverses

- Prochaines animations : Fête Patronale de Saint Amand, Brocante Foyer-rural.
- travaux SMVU de la vallée du Fion (eau potable)

Le SMVU rénove la canalisation d'alimentation en eau potable, rue du Haut Nochet et Route de lisso. Les branchements des particuliers seront modernisés.

- travaux 4CVS (eau pluviale et pose de caniveaux)

4CVS réalisera des travaux « eau pluviale » sur les voies : Chemin des Vignes, Rue du pont Mathieu, Chemin des Postes. Cela concerne la pose de caniveaux

- Nouveau boulanger lundi midi

La Municipalité accueillera le Nouveau Boulanger et sa famille le lundi 8 septembre pendant midi.

- Visite du Syvalom

Le Symsem propose une visite du SYVALOM à La Veuve (centre de tri des déchets). Une information sera faite aux habitants pour s'inscrire via Panneau Pocket.

- Arrêté de péril

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un arrêté de péril est en cours d'élaboration concernant le mur menaçant la voie publique situé « petite rue de l'église / angle Rue du Pont de l'église. Sans retour du propriétaire contacté à plusieurs reprises, le Maire regrette de devoir en arriver à une procédure.

- Salle des fêtes sur site web

La Commission Communication mettre à jour les tarifs des salles communales sur le site internet de la commune. Une information sera également portée pour indiquer que les salles du Lion d'Or sont indisponibles du 15 septembre 2025 au 15 novembre 2026.

- CR 13 juillet 2025

En l'absence Victorien Leblanc, cela sera revu lors du prochain Conseil.

- Garde-corps passerelle Coulvagny

Le Maire informe le Conseil qu'il a signé le devis de l'entreprise Martinelli, 2.250€HT, pour la rénovation du garde-corps de la passerelle sur le Fion derrière l'église de Coulvagny (rénovation et pose de l'ancien garde-corps du pont de l'église de Saint Amand)

- Cellule commerciale ex-coiffeur

La cellule devrait être reprise par une activité de fabrication de restauration rapide (pas de salle de réception).

- Food truck. Mi-août, la commune a été sollicitée pour la venue d'un nouveau Food Truck. Elle y a répondu favorablement sur le principe en posant quelques questions, pas de retour à cette date.

- Le Maire propose des sujets de réflexion à reprendre lors de prochains conseils :

- Quel avenir pour le pré près de la halle appartenant à M. et Mme RAULET
- Ruelle Haut Nochet (propriété appartenant à M. Emmanuel Benoit avec servitudes MM. Lambert et Lefevre) : la pose de compteurs, eau et électricité est difficile sur le domaine public. Est-il envisageable d'acquérir la parcelle pour l'entrer dans les voies communales.
- Pigeons / Eglise : comment gérer la population grandissante ?

- Association Footing Club du Fion. Lucie Sébille et Julien Bricquet apportent des nouvelles sur l'avenir de l'association dont le sort est à l'étude depuis plusieurs mois. Ils proposent sa dissolution. La Municipalité doit donner son avis sur la dévolution des soldes de comptes. Il est proposé de partager à des associations du village. Le Maire adressera un courrier en ce sens au Président, Julien Bricquet.

- Local Pompier de St Amand. Suite à la fermeture par 4CVS de l'unité de pompiers, le local a été rangé et nettoyé. Il reçoit, pour stockage, le mobilier du Lion d'Or pendant les travaux.



La séance est levée à 23h15

A handwritten signature in blue ink, appearing to be a stylized 'J' or 'L' shape, followed by a dash.